

**Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif
au projet de concentration économique concernant la prise par la
société « Wafa Assurance SA» du contrôle exclusif d'un ensemble
d'actifs relatifs à la distribution des produits d'assurance détenus par
« Allianz Maroc SA» .**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- **L'acquéreur** : La société « Wafa Assurance SA» ;
- **La cible** : Un ensemble d'actifs relatifs à la distribution des produits d'assurance détenus par « Allianz Maroc SA».

Nature de l'opération

- Acquisition d'éléments d'actifs.

Secteurs économiques concernés

- Marché de distribution des produits d'assurance.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 octobre 2025.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION

Le Conseil de la Concurrence a reçu une notification d'un projet d'opération de concentration économique portant sur l'acquisition, par la société « Wafa Assurance SA » du contrôle exclusif d'un ensemble d'actifs constitué de 31 bureaux de gestion directe et de 25 contrats d'agents généraux indépendants détenus antérieurement par la société « Allianz Maroc SA », détenue par la société « Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited ». Ce projet d'opération s'inscrit dans le cadre des engagements structurels pris par les groupes Sanlam et Allianz, objet de la décision du Conseil de la Concurrence n°04/D/2025 du 09 janvier 2025.

« Wafa Assurance SA » est une société anonyme de droit marocain, au capital de 350 000 000 de dirhams dont le siège social est situé à 1 boulevard Abdelmoumen, à Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 31719. Elle active dans le secteur des assurances et fournissant des produits diversifiés d'assurance vie et non-vie au Maroc, ainsi que des services d'assistance.

« Allianz Maroc SA » est une société anonyme de droit marocain, au capital de 147.000.000 de dirhams, dont le siège social est situé à 166-168, Boulevard Mohamed Zerktouni – à Casablanca, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 23.041. Elle offre des produits d'assurance non-vie et vie au Maroc, et détenue indirectement par la société « Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited ».

« Sanlam Allianz Africa Proprietary Limited » est une société holding de droit sud-africain, détenue par les groupes Allianz et Sanlam, et qui a pris la forme d'une co-entreprise panafricaine entre ces deux groupes en matière d'assurance vie et d'assurance non-vie.

Les bureaux de gestion directe et agents généraux indépendants composant le périmètre cible distribuent des produits d'assurance non-vie.

Fait à Rabat, le 09 octobre 2025.